

Epinal, le

17 NOV. 2025

Madame,

Une première étude préalable, relative à la compensation collective agricole réalisée par la société VALECO, dans le cadre du projet d'installation du parc photovoltaïque des Bianlouts sur la commune de DOGNEVILLE avait été déposée le 27 novembre 2024. La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 27 janvier 2025 avait émis un avis défavorable aux propositions formulées dans cette étude.

Par courrier du 24 septembre 2025, vous avez saisi la préfecture des Vosges afin que la CDPENAF émette un avis sur l'étude préalable modifiée suite aux remarques émises par la commission du 27 janvier 2025.

Cette nouvelle étude a été présentée lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est tenue le 4 novembre dernier.

Après examen des éléments complémentaires fournis dans l'étude de compensation collective agricole et au vu des informations apportées en séance par les représentants de la société VALECO, de la SEM TERR EnR, de la CAE, de l'exploitant en place et de la commune de Dogneville, la CDPENAF a émis **un avis favorable** aux propositions formulées.

L'activité agricole maintenue après implantation du parc photovoltaïque consistera au pâturage de 55 brebis sur les 11 ha concernés. Cette activité agricole peut être considérée comme significative au vu du très faible potentiel agronomique de la prairie.

Les mesures proposées dans cette étude ont abouti à la constitution d'un fonds de compensation évalué à 58600 €, calculé sur les bases de la méthodologie Produit Brut Standard avec OTEX « lait, polyculture - élevage », production dominante sur la commune de Dogneville et les communes alentour.

SAS Centrale Solaire des Bianlouts
Madame Léa LEMERCIER
8E, Rue Jeanne Barret
21000 DIJON

Ce fonds devra être consigné à la Caisse des dépôts et consignations.

Un comité de suivi et d'utilisation de ce fonds de compensation sera mis en place et informera la CDPENAF de son utilisation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale de la préfecture des Vosges
chargée de l'administration de l'État
dans le département,

Anne CARLI